

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de passation
de commandement au centre
de Noyant

Samedi 9 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau chef pour le centre d'incendie et de secours de Noyant

Après 25 années d'engagement au service de la population, dont 8 au commandement du centre d'incendie et de secours de Noyant, le Lieutenant Nicolas Morand cesse son activité de chef de centre. Merci à lui pour son dévouement ! Son adjoint, le Lieutenant Julien Charrier, sapeur-pompier volontaire depuis 25 années a été retenu pour prendre le commandement du centre.

Sous l'autorité de Philippe Chopin, préfet de Maine-et-Loire, de Madame Florence Dabin, présidente du département et du conseil d'administration du SDIS 49, du Contrôleur général Jean-Philippe Rivière, directeur du SDIS 49, du Lieutenant-colonel Frédéric Bordas, chef du groupement territorial Est-Saumur et en présence des élus locaux, le Lieutenant Julien Charrier sera officiellement promu chef de centre durant la cérémonie de passation de commandement et de la Sainte-barbe du centre, le samedi 9 décembre 2023 à 11h.

► Contact presse

communication@sdis49.fr
protocole@sdis49.fr



Lieutenant Nicolas MORAND Chef de centre sortant

42 ans, 2 enfants

Agent technique à la commune de Noyant-Villages

1999 : sapeur

2002 : Caporal

2011 : Sergent

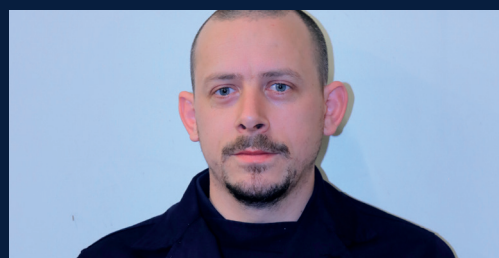
2013 : Adjudant

2015 : nommé chef de centre

2016 : Lieutenant

2019 : médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent

2020 : insigne chef de centre SPV – étoile argent



Lieutenant Julien CHARRIER nouveau chef de centre

40 ans, marié, 3 enfants

Chef d'équipe commune de Mazé-Milon

2006 : Sapeur

2009 : Caporal

2013 : Sergent

2015 : nommé adjoint au chef de centre

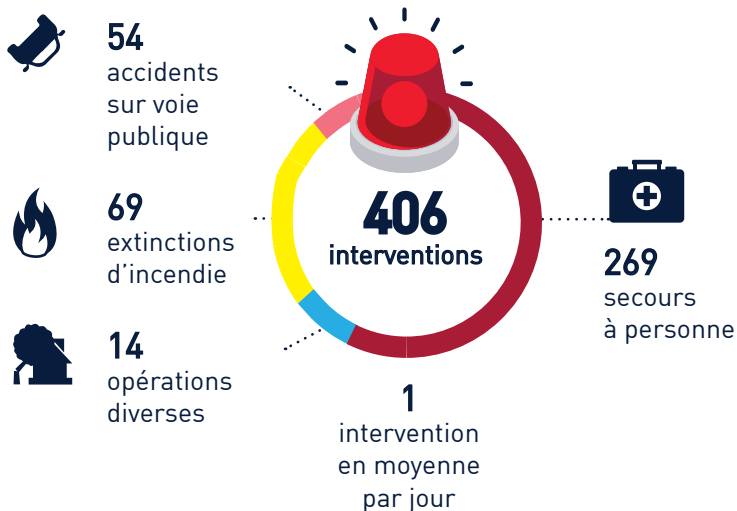
2016 : Adjudant

2017 : Lieutenant, médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon bronze

2023 : nommé chef de centre

LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE NOYANT

► Le bilan opérationnel 2022



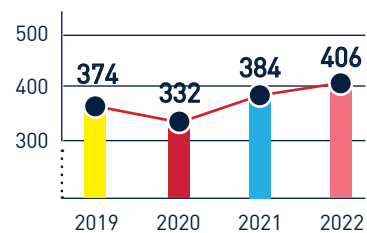
► Les moyens humains



► Les moyens matériels



► Evolutions des interventions



► Des employeurs conventionnés

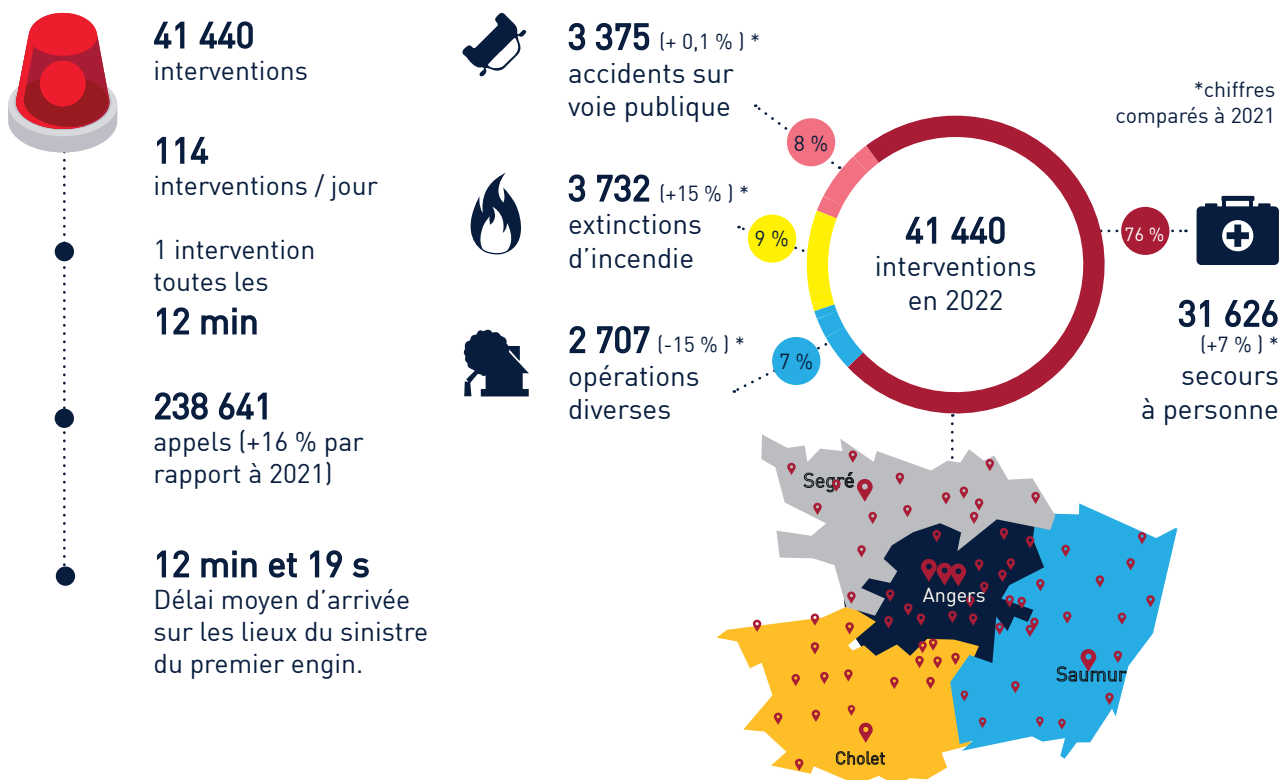
Fruit de la collaboration de 6 employeurs avec le SDIS 49 (Service de remplacement, Carpenter, commune de Mazé-Millon, commune de Noyant-Villages, Les Granges, RTE), 8 sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'une convention de disponibilité, permettant la réalisation des opérations de secours et des actions de formation durant leur temps de travail. Celle-ci permet de concilier les nécessités de fonctionnement de l'entreprise ou de la collectivité avec la disponibilité de l'employé sapeur-pompier volontaire.



LE SDIS 49

LE SECOURS ET LA PROTECTION DES PERSONNES,
DES ANIMAUX, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

► Le bilan opérationnel de l'année 2022



► Les ressources humaines et matérielles

